

# CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LES VOTES DE M. ACHILLE SCRÉPEL. — Dans la séance du jeudi 6 juillet, la Chambre a dû se prononcer sur un amendement proposé à l'article 5 ainsi conçu, relativement aux enrôlements civils :

- 1° Les peines portées aux articles 190 et 200 du code pénal, toute personne, ministre du culte ou autre, qui, au mépris de la notification à elle dûment faite de l'acte portant la déclaration de la volonté du défunt, aura donné aux funéraires un caractère contraire à ladite volonté, ou qui, en cas de constatation, aura contrevenu à la décision du juge de paix.
- 2° M. Ernest Lefebvre et la commission demandent à supprimer les mots : « toute personne... ou autre », c'est-à-dire à rédiger ainsi l'article 5 :

Sera punie des peines portées aux articles 190 et 200 du code pénal tout ministre d'un culte qui, au mépris de la notification à lui dûment faite de l'acte portant la déclaration de la volonté du défunt, aura donné aux funéraires un caractère contraire à ladite volonté, ou qui, en cas de constatation, aura contrevenu à la décision du juge de paix.

La Chambre a adopté le maintien des mots : « toute personne... ou autre ».

M. ACHILLE SCRÉPEL a voté pour ce maintien.

LA RUE DE LA GARE. — Dans la dernière séance du Conseil municipal, on a donné lecture d'un rapport du directeur de la voirie, sur les travaux à exécuter pour la nouvelle rue de la Gare. Ce rapport d'être imprimé. Nous croyons intéressant d'en donner les parties principales.

Les travaux, divisés en huit sections, doivent faire l'objet d'entreprises distinctes, sur chacune desquelles nous indiquerons les principales dispositions proposées. Aujourd'hui, nous nous bornerons aux considérations générales présentées sur le plan de la rue, le profil en long, et le profil en travers-type.

En dehors de la nouvelle rue, il y a lieu d'exécuter des modifications à différents endroits situés dans nos voisinages.

Ainsi, en ce qui concerne le terrain plein de la Gare, dont l'un des angles obstrue le prolongement de la chaussée de la rue de la Gare.

M. Bailly estime qu'il serait indispensable, tôt ou tard, d'en réduire les dimensions, afin de faire aboutir la rue nouvelle en face de son objectif, c'est-à-dire en face du futur Hôtel-Ville. Il expose à la rigueur, on pourrait remettre ce travail à une époque ultérieure, mais comme le passage de l'édifice oblige précisément à démolir cet angle du terrain, il trouve que ce serait une très mauvaise besogne que de le rétablir à nouveau.

Il propose une seconde fois plus tard, il donne une autre considération qui justifie les travaux de remaniement projetés sur une partie de la Gare, c'est la nécessité de redresser, le long de l'alignement nouveau, le tracé de la rue Neuve prolongée et, par conséquent, d'exécuter de grands travaux de raccords de pavage ; les pavés de cette partie de la Gare sont en si mauvais état, qu'on n'y pourra pas tout à fait être obligé de les remplacer à peu près complètement, de sorte que des raccords provisoires sont presque impossibles et que le travail entrepris doit être définitif.

Un autre endroit à modifier, serait le rond-point de la fontaine, qui se trouve également sur le prolongement de la chaussée de la rue de la Gare. Il s'agit d'examiner le plan pour voir que cet ouvrage ne puisse gêner aucun des trottoirs en droit où il se trouve. M. Bailly dit que l'idée même de placer une fontaine sur un rond-point d'aussi faibles dimensions n'est pas heureuse, puis, le trottoir actuel est beaucoup trop étroit pour servir de refuge, et que c'est précisément un refuge qu'il convient d'établir en cet endroit, où viennent se rencontrer plusieurs voies à grande circulation.

Le projet de construction de la fontaine actuelle soit sur le Boulevard central, soit ailleurs, et établir en prolongement du trottoir de la rue de la Gare, un refuge orné d'un candélabre à gaz supportant une lanterne à bec intensif.

Enfin, d'après une décision du Conseil municipal, il est à regretter que le square Notre-Dame ne soit ni allié ni couvert de constructions ; il sera construit en place, afin de ménager la vue et l'accès de l'école des Arts industriels projetée. Avant d'arrêter les dispositions des chaussées et du terre-plein, la direction des travaux s'est entendue avec l'architecte chargé de la construction de l'École. M. Bailly demande un rond-point dans l'axe du boulevard futur et une chaussée de 15 mètres de largeur entre ce rond-point et le trottoir situé devant les maisons formant le côté Est de l'ancien boulevard de la Gare.

Le profil en long de la nouvelle rue, le rapporteur expose qu'aucune direction rectiligne pratiquement possible de l'Écop. M. Bailly demande un pente uniforme et même une pente toujours décroissante de la Gare à la Gare.

Le profil adéquat n'est pas parfait, cependant, il offre pas de contre-pentes ni même de piliers. Toutes les inclinaisons sont dans le même sens et combinées de telle sorte que, placé au point le plus favorable, un spectateur de taille ordinaire apercevra toujours tous les points de la chaussée, ou des trottoirs, et, à plus forte raison, le seuil de la Gare.

Ce profil, relativement satisfaisant, ne pourra être adopté qu'au prix de modifications assez sensibles aux profits actuels des rues adjointes, dont les uns devront être surélevés et les autres abaissées.

La section-type de la rue de la Gare aura 15 mètres pour la chaussée et 5 mètres pour chaque trottoir.

Nous continuerons, dans de prochains numéros, l'analyse de l'intéressant travail de M. le Directeur de la voirie.

LES CONCERTS DE MUSIQUE. — On persiste à Boulogne, à ne pas vouloir que la Musique municipale prenne part à notre concours du mois d'août. Voici ce qu'écrivait à La Colonie, un habitant de cette ville :

« La France du Nord, dans un petit entrefilé, de son numéro du 4 courant, dit : « La Musique Communale de Boulogne s'est fait inscrire pour le concours de Roubaix. »

« Ceux qui insistent la France du Nord, savent très bien que la Musique communale n'a obtenu à Saint-Pierre les-Calaix, qu'un prix de 200 francs, sans vouloir trop chatoquiller la susceptibilité de quelques-uns des membres de cette musique, un succès de plumes, rien de plus, rien de moins, ce qui est très glorieux pour le tailleur de la musique communale. »

« Quant à la prime de 300 francs, c'est un jeton de présence, tiré au sort entre toutes les sociétés présentes, que la chance a accordé à notre musique communale. Ils ont pu me peindre un prix, puisqu'il m'avait pu concourir, mais bien un festival qui n'a pas été embelli par sa présence. Donc, les inspirateurs de la France du Nord, se moquent agréablement.

ment de la Musique communale et des contri-buables qui paient largement les frais de ces voyages où le talent n'est rien et la tenue est tout.

Ces inspirateurs savent bien qu'à Saint-Pierre les-Calaix, la Musique communale n'a obtenu aucun succès comme exécution, au contraire, et pas besoin d'aller dans une ville voisine entendre la musique de M. Etienne pour être fixé là-dessus. Mais les souteneurs de la Musique communale le savent bien : mais qu'importe ! En faisant un peu de bruit, en se vantant des succès qui n'existent pas, on trompe le public qui paie et on flatte les sots qui applaudissent :

« Si ça passe... ça passe. »

« Si ça ne passe pas, les succès que la France du Nord s'obstine à la Musique communale ? »

« Grand bien lui fasse... »

GRANDE-HARMONIE. — On nous prie d'informer le public que le grand concert d'été, offert chaque année par la Grande-Harmonie, à ses membres honoraires, aura lieu le dimanche 16 courant dans les jardins de M. Jean Lefebvre, Grande Rue.

Cette fête conviendra parfaitement aux amateurs de musique, parce qu'il n'y a pas d'exécution publique ce jour-là au parc de Barbiereux. Nous donnerons prochainement le programme de ce concert, qui sera certainement des plus brillants et les talents de nos musiciens pour la beauté des jardins, qui beaucoup voudront avoir le plaisir de visiter.

NE PAS CONFONDER. — M. Joseph Lefebvre, boucher, rue de la Gare, nous prie de constater qu'il n'a rien de commun avec M. Joseph Lefebvre, boucher, rue des Filatures, pris à partie, dans une lettre adressée au Journal de Roubaix, par M. Wedler, inspecteur vétérinaire au bureau de Toufflers.

LA CHASSE. — Les nouvelles du gibier sont excellentes dit-on. Les perdreaux sont abondants et courent dans les blés ; les lièvres sont très nombreux et les sauteres pululent à faire bondir de joie le cœur de tous les disciples de Saint-Hubert.

L'ouverture de la chasse n'étant pas bien éloignée, il n'est pas sans intérêt de reproduire une récente décision de Cour d'Appel, qui pourra être utile à nos nombreux disciples.

La Cour a décidé que le passage d'un chien, qui chasse sur le terrain d'autrui, constitue un délit lorsque le chien n'est pas tenu par son maître et que le gibier poursuivi a été lancé dans un endroit où il avait le droit de chasser, et ensuite qu'il n'a pu arrêter son chien au moment où celui-ci s'engageait, emporté par la poursuite sur le terrain d'autrui.

LE CAPITAINE BOYTON. — Tout le monde à Roubaix se rappelle les exploits du capitaine Boyton, sur notre territoire, au cours de sa vie. L'Écho de la Frontière apprend que ce prétendu citoyen américain est tout bonnement Français, originaire du département de Gers, et, à ce titre, astreint aux obligations du service militaire. Ayant refusé de se soumettre à ces réserves de sa classe, il fut considéré comme insoumis. Un gendarme de l'arrondissement de Saint-Gaudens, porteur de son signalement, vint d'arrêter notre gascou, qui passera prochainement en conseil de guerre.

Il va sans dire que le nom de Boyton est un nom d'emprunt.

CONCOURS COLONIBLES. — Le dimanche 9 juillet auront lieu les concours suivants :

- 1° Chantilly, par la société Arrivés des Pigeons-Voyageurs, rue du Fontenois, 132, Roubaix. Mise 1 fr. 50, dont 60 centimes pour frais.
- 2° Chantilly, par la société l'Union, établie à l'estime de la Forçette, rue de la Cloche, Toufflers.
- 3° Châteauroux, par la Fédération Lilloise, établie chez M. Deblols, 197, rue Notre-Dame, à Lille. Mise 5 fr., dont 1 fr. 50 pour frais et convoyage.
- 4° Orléans, par la société l'Hirondelle, établie à l'estime de la rue de la Gare, 33. Mise 1 fr. 25, dont 70 centimes pour frais.
- 5° Chantilly, par la société des Francs du Pile, établie chez M. Carlos Brouvot, cabaretier au Palais, place du Pile, Roubaix.
- 6° Creil, par la société les Alliés d'Herseaux, au Petit-Audenard. Il y aura prix d'honneur.

Le dimanche 16 juillet, la société colombophile, l'Aigle, de Leers (France), offrira aux amateurs un concours sur CHANTILLY. Prix d'honneur : 100 fr.

30 fr. à la première série de 3 pigeons volant au même colombier. 10 fr. à la société qui fournira le plus de pigeons. 8 prix de 10 fr. aux 8 premiers pigeons. Poulx facultatives à 1 et 2 francs.

La mise est fixée à 1 fr. 50, dont 1 fr. pour prix et 50 c. pour frais. L'inscription aura lieu la veille, chez Madame veuve Dumoulin, de 2 à 6 heures.

UNE SCÈNE DE CABARET. — Jeudi soir, un homme ivre se présente à l'estaminet tenu par le sieur Henri Cayez, place de la Liberté, et demanda à boire. Le cabaretier, ne tenant pas compte de l'état d'ébriété avancé de ce titubant consommateur, lui servit ce qu'il demandait. Bientôt la femme de France, qui cherchait avec elle. Mais le mari n'entendit point de cette oreille, et, furieux des instances de son épouse, il lui lança à la tête une chope vide. Disons tout de suite que le verre alla se briser contre le mur, et qu'un agent survint pour dresser procès-verbal contre le cabaretier et le soudard, qui tous deux, avaient enfreint la loi sur l'ivresse.

CHUTE. — Jeudi matin, un maçon, Emile Watsine, travaillant pour le compte de M. Pénnel, à une maison en construction, rue du Trichon, lorsqu'il est tombé du rez-de-chaussée dans la cave.

Le docteur Deux, qui lui a donné les premiers soins, a constaté qu'il n'avait aucune contusion sérieuse.

CONDAMNATION. — Le tribunal correctionnel de Lille a condamné Delphine Lefebvre à trois mois de prison pour vol, vagabondage et expulsion.

LA TEMPÉRATURE. — Le baromètre était en hausse hier, et une bourrasque assez importante passa sur le large de l'Angleterre. Des mouvements secondaires, traversant les îles Britanniques, ont amené des pluies en France, où les vents des régions ouest vont maintenir le mauvais temps et une température un peu basse.

Hier, à Paris, le thermomètre a maxima n'a pas atteint 20°.

TOURCOING

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Nous apprenons que M. François Dervaux, membre du Bureau de bienfaisance de Tourcoing, a donné sa démission, à la suite d'une altercation avec un de ses collègues.

UNE FEMME NOUVE. — On a découvert, ce matin, vers onze heures 1/2, dans un fossé entourant la ferme Gattien, près de la rue de Conon, le cadavre de la femme Martial, née Charlotte Vandepanck, âgée de 37 ans.

Cette malheureuse était, paraît-il, atteinte d'aliénation mentale.

SIMPLE POLICE. — Vingt-trois affaires étaient inscrites au rôle, dont huit pour ivresse, cinq pour lapace nocturne, cinq pour violence, et cinq divers. Les prévenus étaient au nombre de trente-sept. Trois ont été relaxés et trente-quatre condamnés, ensemble, à cent quarante francs d'amende et quatre jours de prison.

Des palatoles de la Belle Jardinière et de peur du froid, des genouillères tricôtes, par dessus le pantalon. Sous le bras, par tous les temps, un riflard de campagne.

Un jour pourtant, le temps était si beau, le ciel si bleu, l'air si pur, que le critique laissa son parapluie à la maison. Il prit à la place un volume de l'Institut, un gros in-4, dont il n'avait que faire.

— Cela donne une contenance, dit-il. Il bredouillait d'ordinaire et ne pouvait achever ses phrases. Il fuyait toutes les occasions de paraître et se débattait le plus possible au moment de son salon, il paraissait sans l'enfoncer une calotte de velours noir sur sa tête, de sorte, à-t-on dit, qu'il avait l'air, dans l'ombre, d'avoir un chat ou un corbeau sur le crâne. C'était enfin un timide achevé, avec des gestes de vieux lièvre obèse et l'amour de son trou.

## CHAMBRE DES DEPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du jeudi 6 juillet 1889

Présidence de M. BRISSON.

### INTERPELLATION HAENTJENS

M. HAENTJENS dépose une demande d'interpellation au ministre de l'intérieur, sur l'affaire du sous-préfet de Saint-Galais.

M. HAENTJENS développe son interpellation au sujet de l'affaire de Saint-Galais.

Il signale les rapports qui existent entre la préfecture de la Sarthe et certain journal qu'elle favorise.

Il cite le témoignage d'un journal républicain.

L'orateur reproche à l'administration républicaine de gaspiller les fonds publics.

Il reproche à M. Goblet son indulgence coupable à l'égard d'un fonctionnaire dont les actes ont été dénoncés par un journal républicain.

M. CAVIGNAC répond qu'il n'a aucune connaissance des actes visés par le sous-préfet de Saint-Galais.

On attaque injustement, dit-il, la réputation d'un honnête homme.

M. HAENTJENS dit que le ministre de l'intérieur a été mal informé.

Il a défendu le journal la Sarthe qui, dit-il, était resté en-dehors de la vérité.

Il a déclaré devant la Cour d'assises, que la préfecture de la Sarthe, était une caverne de voleurs.

La Chambre devrait se montrer déréglée de voir frapper des agents coupables d'un gouvernement républicain.

L'orateur accuse le secrétaire général d'être devenu complice par son silence.

Il reproche à M. Goblet d'avoir infligé un simple bisème.

M. BRISSON dit que cette affaire est pendante devant les tribunaux, et que le gouvernement fera son devoir.

M. CUNéo D'ORNAZ insiste en disant que le sous-préfet Chapron a placé ses intérêts privés au-dessus des intérêts généraux, et qu'il a été condamné par la Cour d'assises.

M. BRISSON dit que c'est excéder le droit d'interpellation du verdict de la cour d'Assises.

M. HAENTJENS réplique qu'il n'a fait la preuve devant la cour.

M. GOBLET répond que les marchés passés par le Préfet, ont été vendus et vendus, d'après les prix de la maison Paul Dupont.

Le journal la Sarthe a appelé ce Préfet un voleur, et l'a accusé de malversations. Mais les faits, aucun fait de malversations n'a été invoqué.

Il dit que le tort du préfet de la Sarthe a été de mal placer sa confiance, mais que c'est un honnête fonctionnaire de la République.

M. LEPOURCIEU défend le préfet et le secrétaire général de la Sarthe.

M. HAENTJENS réplique au ministre de l'intérieur que sa réponse renferme des inexactitudes.

Il dépose un ordre du jour de blâme contre le gouvernement.

M. GOBLET demande l'ordre du jour pur et simple, qui est adopté à une grande majorité.

### QUESTION LOCKROY

M. LOCKROY adresse une question au gouvernement sur les affaires de Madagascar.

Il demande si notre flotte ira en Orient, envoyée par le congrès, ou pour une action isolée.

M. BRISSON répond que les précautions prises sont celles de tout gouvernement prévoyant.

Si une intervention armée se produit, ce ne sera pas sans un consentement préalable des Chambres. Il est intéressant pour un pays de savoir à quel point il est préparé.

M. LOCKROY dit qu'il n'a rien de mieux à dire sur ce point, et qu'il se retire.

M. BRISSON dit que c'est à la Chambre à décider si elle veut ou non intervenir.

M. LOCKROY dit qu'il se retire.

M. BRISSON dit que c'est à la Chambre à décider si elle veut ou non intervenir.

M. LOCKROY dit qu'il se retire.

M. BRISSON dit que c'est à la Chambre à décider si elle veut ou non intervenir.

M. LOCKROY dit qu'il se retire.

voeuements individuels. Si la nation n'a plus le droit de se sacrifier, elle laisse en disponibilité bien des héros. C'est la charité qui profite de quelques-uns de ceux que la chevalerie ne demande plus.

Nous continuons ainsi sans bruit, silencieusement, les traditions généreuses de notre histoire.

Le bien que nous faisons n'a plus le même retentissement ; le monde en parle moins ; mais c'est à nous qu'appartient de le publier et c'est là que se révèle ce qu'il y a de patriotisme dans la pensée de M. de Montyon et de ses imitateurs.

Il est voulu que, même pendant les entrées des grands événements politiques, si la France ne remplit plus la scène du monde de sa gloire ou de ses malheurs, elle conserve au moins des historiens de ses mérites les plus cachés, de ses plus obscures vertus.

Si nous ne devons plus être les « paladins de l'Europe », selon la belle expression du rapporteur, nous avons le devoir de redevenir colonisateurs, même l'émouvante notice qu'on va lire :

### La bonne madame Edouard

La vie de la première personne que nous remercions aurait dû être écrite par un Bernardin de Saint-Pierre. Mme Péroigne de Villecourt est née à la Réunion, bien près de l'île de France.

Elle a été mariée à un riche négociant, qui lui a donné une cabane, au pied d'un grand arbre ; mais elle a eu le malheur d'épouser Paul dont elle a eu quatre enfants ; Paul n'a pas protégé, comme le héros du roman protège sa jeune compagne.

« C'est elle, au contraire, qui a été obligée de donner ses soins à un mari peu digne d'elle et qui, pendant trente-sept ans, a veillé sur lui avec la plus touchante sollicitude, supportant seule les maux de la vieillesse, et n'ayant cessé pour qu'on ne souffrit pas trop autour d'elle, ne se plaignant jamais néanmoins et refusant les secours du dehors, afin de mieux cacher les secrets maux de son foyer domestique.

La piété conjugale n'est pour elle que la première forme d'une charité dont elle semble avoir la vocation.

Après avoir perdu son mari et douze de ses enfants, après avoir vu s'éloigner les deux fils qui lui restaient, Mme Péroigne de Villecourt se sentit tout entière à ceux qui souffraient.

Elle eut gratuitement les enfants malades, les infirmes, les femmes en couches ; elle assista aux derniers moments des malheureux sans famille, elle prie pour eux et les ensevelit de ses propres mains.

« Elle n'attend pas qu'on l'appelle ; partout où elle apprend qu'il y a une misère ou une souffrance, elle accourt. »

Elle fait tout de bien dans le pauvre district de la Réunion, et elle est connue sous le nom de « bonne Madame Edouard ».

Cette bonté est si connue, que les habitants de la Réunion aiment quelquefois mieux s'adresser à elle qu'à leurs pasteurs, et qu'ils ont des membres de leur propre famille.

Un père, obligé de retourner à Madagascar, où il venait de perdre sa femme, comme à Mme Péroigne de Villecourt ses trois petits enfants, a écrit des lettres pleines de reconnaissance à Mme Péroigne de Villecourt, et lui a exposé de nouveau à un climat meurtrier.

« La « bonne Madame Edouard » les conserve trois ans, en veillant sur eux jour et nuit, et les soignant de ses propres mains, et elle-même est atteinte à son tour par la terrible fièvre de Madagascar ; elle rentre à Réunion avec une santé détruite et un enfant d'adoption ; car le jeune des petits orphelins n'a pas voulu la quitter. »

« Elle l'élève encore aujourd'hui avec une tendresse maternelle en remplaçant pour lui et sa mère qui n'est plus et le père qui paraît l'avoir abandonné. »

« Une mère de quatre-vingts ans avait été jetée dans un brasier par son mari. On l'enleva mourant. Lorsque Mme Péroigne de Villecourt fut avertie, les vers rongeaient déjà les plis de sa robe. Elle se précipita et elle-même se jeta dans le brasier, et elle mourut de Madagascar ; elle rentre à Réunion avec une santé détruite et un enfant d'adoption ; car le jeune des petits orphelins n'a pas voulu la quitter. »

« Elle l'élève encore aujourd'hui avec une tendresse maternelle en remplaçant pour lui et sa mère qui n'est plus et le père qui paraît l'avoir abandonné. »

« Une mère de quatre-vingts ans avait été jetée dans un brasier par son mari. On l'enleva mourant. Lorsque Mme Péroigne de Villecourt fut avertie, les vers rongeaient déjà les plis de sa robe. Elle se précipita et elle-même se jeta dans le brasier, et elle mourut de Madagascar ; elle rentre à Réunion avec une santé détruite et un enfant d'adoption ; car le jeune des petits orphelins n'a pas voulu la quitter. »

« Elle l'élève encore aujourd'hui avec une tendresse maternelle en remplaçant pour lui et sa mère qui n'est plus et le père qui paraît l'avoir abandonné. »

« Une mère de quatre-vingts ans avait été jetée dans un brasier par son mari. On l'enleva mourant. Lorsque Mme Péroigne de Villecourt fut avertie, les vers rongeaient déjà les plis de sa robe. Elle se précipita et elle-même se jeta dans le brasier, et elle mourut de Madagascar ; elle rentre à Réunion avec une santé détruite et un enfant d'adoption ; car le jeune des petits orphelins n'a pas voulu la quitter. »

« Elle l'élève encore aujourd'hui avec une tendresse maternelle en remplaçant pour lui et sa mère qui n'est plus et le père qui paraît l'avoir abandonné. »

« Une mère de quatre-vingts ans avait été jetée dans un brasier par son mari. On l'enleva mourant. Lorsque Mme Péroigne de Villecourt fut avertie, les vers rongeaient déjà les plis de sa robe. Elle se précipita et elle-même se jeta dans le brasier, et elle mourut de Madagascar ; elle rentre à Réunion avec une santé détruite et un enfant d'adoption ; car le jeune des petits orphelins n'a pas voulu la quitter. »

« Elle l'élève encore aujourd'hui avec une tendresse maternelle en remplaçant pour lui et sa mère qui n'est plus et le père qui paraît l'avoir abandonné. »

« Une mère de quatre-vingts ans avait été jetée dans un brasier par son mari. On l'enleva mourant. Lorsque Mme Péroigne de Villecourt fut avertie, les vers rongeaient déjà les plis de sa robe. Elle se précipita et elle-même se jeta dans le brasier, et elle mourut de Madagascar ; elle rentre à Réunion avec une santé détruite et un enfant d'adoption ; car le jeune des petits orphelins n'a pas voulu la quitter. »

« Elle l'élève encore aujourd'hui avec une tendresse maternelle en remplaçant pour lui et sa mère qui n'est plus et le père qui paraît l'avoir abandonné. »

« Une mère de quatre-vingts ans avait été jetée dans un brasier par son mari. On l'enleva mourant. Lorsque Mme Péroigne de Villecourt fut avertie, les vers rongeaient déjà les plis de sa robe. Elle se précipita et elle-même se jeta dans le brasier, et elle mourut de Madagascar ; elle rentre à Réunion avec une santé détruite et un enfant d'adoption ; car le jeune des petits orphelins n'a pas voulu la quitter. »

« Elle l'élève encore aujourd'hui avec une tendresse maternelle en remplaçant pour lui et sa mère qui n'est plus et le père qui paraît l'avoir abandonné. »

« Une mère de quatre-vingts ans avait été jetée dans un brasier par son mari. On l'enleva mourant. Lorsque Mme Péroigne de Villecourt fut avertie, les vers rongeaient déjà les plis de sa robe. Elle se précipita et elle-même se jeta dans le brasier, et elle mourut de Madagascar ; elle rentre à Réunion avec une santé détruite et un enfant d'adoption ; car le jeune des petits orphelins n'a pas voulu la quitter. »

« Elle l'élève encore aujourd'hui avec une tendresse maternelle en remplaçant pour lui et sa mère qui n'est plus et le père qui paraît l'avoir abandonné. »

« Une mère de quatre-vingts ans avait été jetée dans un brasier par son mari. On l'enleva mourant. Lorsque Mme Péroigne de Villecourt fut avertie, les vers rongeaient déjà les plis de sa robe. Elle se précipita et elle-même se jeta dans le brasier, et elle mourut de Madagascar ; elle rentre à Réunion avec une santé détruite et un enfant d'adoption ; car le jeune des petits orphelins n'a pas voulu la quitter. »

« Elle l'élève encore aujourd'hui avec une tendresse maternelle en remplaçant pour lui et sa mère qui n'est plus et le père qui paraît l'avoir abandonné. »

« Une mère de quatre-vingts ans avait été jetée dans un brasier par son mari. On l'enleva mourant. Lorsque Mme Péroigne de Villecourt fut avertie, les vers rongeaient déjà les plis de sa robe. Elle se précipita et elle-même se jeta dans le brasier, et elle mourut de Madagascar ; elle rentre à Réunion avec une santé détruite et un enfant d'adoption ; car le jeune des petits orphelins n'a pas voulu la quitter. »

« Elle l'élève encore aujourd'hui avec une tendresse maternelle en remplaçant pour lui et sa mère qui n'est plus et le père qui paraît l'avoir abandonné. »

« Une mère de quatre-vingts ans avait été jetée dans un brasier par son mari. On l'enleva mourant. Lorsque Mme Péroigne de Villecourt fut avertie, les vers rongeaient déjà les plis de sa robe. Elle se précipita et elle-même se jeta dans le brasier, et elle mourut de Madagascar ; elle rentre à Réunion avec une santé détruite et un enfant d'adoption ; car le jeune des petits orphelins n'a pas voulu la quitter. »

« Elle l'élève encore aujourd'hui avec une tendresse maternelle en remplaçant pour lui et sa mère qui n'est plus et le père qui paraît l'avoir abandonné. »

« Une mère de quatre-vingts ans avait été jetée dans un brasier par son mari. On l'enleva mourant. Lorsque Mme Péroigne de Villecourt fut avertie, les vers rongeaient déjà les plis de sa robe. Elle se précipita et elle-même se jeta dans le brasier, et elle mourut de Madagascar ; elle rentre à Réunion avec une santé détruite et un enfant d'adoption ; car le jeune des petits orphelins n'a pas voulu la quitter. »

« Elle l'élève encore aujourd'hui avec une tendresse maternelle en remplaçant pour lui et sa mère qui n'est plus et le père qui paraît l'avoir abandonné. »

« Une mère de quatre-vingts ans avait été jetée dans un brasier par son mari. On l'enleva mourant. Lorsque Mme Péroigne de Villecourt fut avertie, les vers rongeaient déjà les plis de sa robe. Elle se précipita et elle-même se jeta dans le brasier, et elle mourut de Madagascar ; elle rentre à Réunion avec une santé détruite et un enfant d'adoption ; car le jeune des petits orphelins n'a pas voulu la quitter. »

« Elle l'élève encore aujourd'hui avec une tendresse maternelle en remplaçant pour lui et sa mère qui n'est plus et le père qui paraît l'avoir abandonné. »

« Une mère de quatre-vingts ans avait été jetée dans un brasier par son mari. On l'enleva mourant. Lorsque Mme Péroigne de Villecourt fut avertie, les vers rongeaient déjà les plis de sa robe. Elle se précipita et elle-même se jeta dans le brasier, et elle mourut de Madagascar ; elle rentre à Réunion avec une santé détruite et un enfant d'adoption ; car le jeune des petits orphelins n'a pas voulu la quitter. »

« Elle l'élève encore aujourd'hui avec une tendresse maternelle en remplaçant pour lui et sa mère qui n'est plus et le père qui paraît l'avoir abandonné. »

« Une mère de quatre-vingts ans avait été jetée dans un brasier par son mari. On l'enleva mourant. Lorsque Mme Péroigne de Villecourt fut avertie, les vers rongeaient déjà les plis de sa robe. Elle se précipita et elle-même se jeta dans le brasier, et elle mourut de Madagascar ; elle rentre à Réunion avec une santé détruite et un enfant d'adoption ; car le jeune des petits orphelins n'a pas voulu la quitter. »

« Elle l'élève encore aujourd'hui avec une tendresse maternelle en remplaçant pour lui et sa mère qui n'est plus et le père qui paraît l'avoir abandonné. »

« Une mère de quatre-vingts ans avait été jetée dans un brasier par son mari. On l'enleva mourant. Lorsque Mme Péroigne de Villecourt fut avertie, les vers